

Convention d'utilisation de la salle polyvalente

Commune de LACAVE

contact	☎ 05 65 37 03 83
	@ secretariatmairie@lacave.fr

Nom : Dûment mandaté pour agir au nom de :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone(s) :	
Messagerie :	

Désire occuper la salle polyvalente pour la période du :

Date (jour ou week-end)	
-------------------------	--

1 jour	
1 week-end	
1 jour supplémentaire	

Cocher la case concernée

Nature de la manifestation : anniversaire

Utilisation de la sonorisation de la salle : Oui/Non

Rayer la mention inutile

Prix : Tarification numéro

A ce paiement s'ajoute le versement d'une **caution de 500 €** dès la signature du contrat.

Le locataire verse ce jour ----- € (50% de la location) à titre d'arrhes. En cas d'annulation, cette somme ne sera pas restituée.

Le solde sera versé au plus tard à la remise des clés.

Pour la **prise en charge des clés et la rédaction de l'état des lieux d'entrée, téléphoner** aux heures d'ouverture de 14 h à 17 h à la Mairie de Lacave, la semaine précédant la location, **pour fixer un rendez-vous avec un responsable.**

Le locataire a souscrit une assurance en responsabilité civile n° ----- . L'attestation souscrite le ----- auprès de -----, fera l'objet d'une attestation d'assurance remise dès la réservation.

La réservation ne sera validée qu'après versement des arrhes et remise de l'attestation d'assurance (sous huitaine)

Le signataire de la présente convention :

- + déclare avoir **reçu un exemplaire du règlement intérieur de la salle polyvalente, en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter,**
- + **déclare avoir lu le règlement relatif au COVID-19, que je devrais appliquer durant la location,**
- + accepte le contrat de location,
- + reconnaît avoir été informé que le présent contrat ne peut être cédé à un tiers et que la sous location est interdite,
- + déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation,
- + se conformera aux prescriptions et règlement en vigueur notamment en ce qui concerne la salubrité, le droit du travail, la concurrence et la consommation, de sorte que la commune ne puisse faire l'objet d'aucune poursuite,
- + payera tout impôt ou taxe lui incombant (SACEM par exemple) et devra pouvoir le justifier.
- + Avoir lu le paragraphe ci-dessous relatif à la sensibilisation de l'émergence phénomène vols à la roulotte :

>>>>>[Prévenir les vols] : Adoptez la bonne attitude !

→ Évitez de laisser dans vos véhicules (même non visibles) vos objets de valeurs : Porte-feuilles, sac à mains, portables, clés d'habitation, moyens de paiement, numéraire, documents administratifs (y compris certificat d'immatriculation) etc.

→ Verrouillez les portes et les fenêtres de votre véhicule systématiquement (Ne serait-ce que pour un court instant).

→ Ne considérez pas votre coffre comme un lieu sûr de protection.

→ Stationnez votre véhicule de préférence dans un lieu éclairé et non isolé.

N'hésitez pas à composer le 17 pour signaler à la gendarmerie tout véhicule ou personne au comportement suspect.

Remise des clés	Le ----- à ---- heures
Les clés seront rendues	Le ----- à ---- heures

Fait à Lacave, lundi 5 décembre 2022

Bon pour accord, Signatures	
Le locataire,	Le maire,

Nota : les chèques seront libellés à l'ordre du Trésor Public